

BAREME DE REMUNERATION CONCERNANT LA VENTE ET LA LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION, DES LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL, DES TERRAINS A BATIR, DES FONDS DE COMMERCE.

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNE

Pour un bien d'une valeur de 0 à 50 000€ :	5 000 € TTC
Pour un bien d'une valeur de 50 001€ à 100 000€ :	7 500 € TTC
Pour un bien d'une valeur de 100 001 à 200 000€ :	9 900 € TTC
Pour un bien d'une valeur de 200 001 à 600 000€ :	5 % TTC
Pour un bien d'une valeur de 600 001 et plus :	4 % TTC
Pour un garage, box, stationnement :	20% TTC

*Exception faite pour les biens issus d'une Succession, barème à la charge de l'acquéreur

TERRAINS A BATIR

9 900 TTC de la vente.

En cas de division, un forfait de 3500 € sera appliqué par lot pour le conseil, les renseignements techniques, les démarches d'urbanisme et la commercialisation.

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

<u>LOCATION</u>	<u>BAILLEUR</u>	<u>PRENEUR</u>
Baux commerciaux et professionnel	15 % HT du loyer annuel HT/HC	15 % HT du loyer annuel HT/HC
Convention d'occupation précaire	15 % HT du loyer annuel HT/HC	15 % HT du loyer annuel HT/HC
Baux dérogatoires	10% HT du loyer annuel HT/année	
<u>VENTE</u>	<u>VENDEUR</u>	
Prix de vente inférieur à 150.000€	10% HT du prix de vente Hors droits et/ou HT	
Prix de vente entre 150K € et 1M€	5% HT du prix de vente Hors droits et/ou HT	
Prix de vente entre 1M€ et 5M€	4% HT du prix de vente Hors droits et/ou HT	
Prix de vente supérieur à 5M€	3% HT du prix de vente Hors droits et/ou HT	

T.V.A. AU TAUX DE 20,0%

Nos honoraires sont exigibles le jour de la vente définitive constatée par acte notarié.

Les commissions de vente sont incluses dans le prix affiché à la charge du vendeur (*sauf disposition contraire au mandat*).

Les montants sont arrondis à la centaine d'euro inférieure.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème ne sont pas cumulatifs.

* Barème applicable à compter du 16/11/2023